

# COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le sept avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE ANNE SUR VILAINE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GAUDICHON Jean-Michel, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2015

**Présents :** M. GAUDICHON Jean-Michel, Maire, Mmes : COGREL Chrystèle, ESNAULT Marie-Christine, FEREOL Denise, HAMON Marie-Christine, MIOSEC Catherine, MM : DOLO Michel, LEGENDRE Robert, LERAT Thierry, POULAIN Christian

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Mme SAP Isabelle à Mme FEREOL Denise, MM : GAUVIN Yannick à M. POULAIN Christian, GUIBERT Gaëtan à M. LERAT Thierry, HAMON Jean-Pierre à M. DOLO Michel

**Excusé(s) :** Mme RIFFAULT Katia

**A été nommée secrétaire :** Mme FEREOL Denise

## **VENTE BOIS GAUTIER ATLANTIQUE**

Des plaquettes de bois ont été proposées à la vente pour l'entreprise Gautier Atlantique.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la vente au prix de 200€.

## **CONVENTION SAFER**

Le Maire propose de passer une convention avec la Safer permettant d'avoir accès au portail vigifoncier. Le tarif proposé pour l'année, au prorata des mois restants est de 375€ HT.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter à la majorité la convention avec la Safer.

## **CHOIX CONTRÔLE TECHNIQUE / SPS SALLE POLYVALENTE**

Une consultation a été lancée pour la coordination sécurité et prévention de la santé et le contrôle technique du chantier de la deuxième tranche des travaux de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise APAVE pour 6336€ TTC.

## **CHOIX PRESTATAIRE VERIFICATIONS ANNUELLES**

Une consultation a été lancée pour les vérifications obligatoires concernant les installations électriques, gaz et engins de levage.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise DEKRA au tarif de 1 038€ TTC par an.

## **COMMISSION FINANCES ET MARCHES**

Le Maire propose au Conseil de renommer la commission finances en commission « finances et marchés ». Elle se substituera à la commission d'appel d'offre concernant les marchés d'un montant inférieur à 5 225 000€ HT pour les travaux et à 209 000€ HT pour les fournitures et services.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de renommer la commission finances en commission « finances et marché ».

## **LES TROIS TAXES**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à la majorité avec trois votes contre, d'augmenter les taux d'imposition de 1.5%, à savoir :

	<b>Anciens taux</b>	<b>Nouveaux taux</b>
Taxe d'habitation	15,71%	15,95%
Taxe foncière propriétés bâties	17,15%	17,41%
Taxe foncière propriétés non bâties	45,27%	45,95%

## **SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, accorde les subventions aux associations suivantes, pour l'année 2016:

<b>Association</b>	<b>Subvention</b>
ACCA	155 €
Anciens combattants STE ANNE SUR VILAINE	50 €
APPEL Ecole Saint Gabriel (sorties scolaires 10€ x 95 enf)	950 €
ASSA STE ANNE SUR VILAINE	300 €
Association veuves et veufs	50 €
Association vivre autrement ST Sulpice des Landes	100 €
Chorus	50 €
Club détente et loisirs du 3ème Age	400 €
Evasion par le livre	1000 €
HETRE Association amis des soins palliatifs BAIN DE BRETAGNE	150 €
Le temps de vivre Hôpital de GRAND FOUGERAY	100 €
Les amis de la chapelle d'auvers STE ANNE SUR S/VILAINE	50 €
Sport et détente STE ANNE SUR VILAINE	200 €

Par ailleurs il décide d'accorder 30 € par élève de Sainte-Anne-sur-Vilaine aux établissements d'enseignement professionnel le demandant.

## **COMPTE ADMINISTRATIF COMMERCE 2015**

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité moins l'ordonnateur, le Compte Administratif 2015 des Commerces ainsi résumé :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses .....	9 779,80 €
Recettes .....	37 540,05 €
Excédent .....	27 760,25 €

### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses .....	102 725,95 €
Recettes .....	27 940,49 €
Déficit .....	74 785,46 €

Reste à réaliser dépenses .....	1 140 €
Reste à réaliser recettes .....	12 381 €

Résultat final déficit .....	47 025,21 €
Résultat de clôture déficit .....	35 784,21 €



## **COMPTE DE GESTION COMMERCES 2015**

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2015 des Commerces, dressé par Monsieur ARMAND, Receveur Municipal.

## **AFFECTATION DU RESULTAT COMMERCES 2015**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2015 des Commerces en report, soit au compte 1068 pour la somme de 27 760,25 €. Et en report, le déficit d'investissement reporté, pour le résultat d'investissement constaté au compte administratif 2015 des Commerces soit au compte 001 pour la somme de 74 785,46 €.

## **BUDGET PRIMITIF COMMERCES 2016**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le Budget Primitif 2016 des Commerces, comprenant :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses .....	34 800 €
Recettes .....	34 800 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses .....	88 676,46 €
Recettes .....	88 676,46 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte le Budget Primitif 2016 des Commerces, proposé par Monsieur le Maire.

## **COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2015**

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité moins l'ordonnateur, le Compte Administratif 2015 de la Commune ainsi résumé :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses .....	606 673,56 €
Recettes .....	795 889,13 €
Excédent .....	189 215,57 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses .....	236 083,91 €
Recettes .....	372 799,98 €
Excédent .....	136 716,07 €

Reste à réaliser dépenses .....	377 090,90 €
Reste à réaliser recettes .....	228 313,61 €

Résultat final excédent .....	325 931,64 €
Résultat de clôture excédent .....	177 154,35 €

## **COMPTE DE GESTION COMMUNE 2015**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le Compte de Gestion 2015 de la Commune, dressé par Monsieur ARMAND, Receveur Municipal.

## **AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE 2015**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'affecter la totalité du résultat du compte de fonctionnement constaté au compte administratif 2015 en report pour la somme de 189 215,57€ et l'excédent d'investissement en report pour la somme de 136 716,07€.

## **BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2016**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le Budget Primitif 2016 de la commune, comprenant :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses ..... 785 201,01 €  
Recettes ..... 785 201,01€

### SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses ..... 962 291,02 €  
Recettes ..... 962 291,02 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte le Budget Primitif 2016 de la Commune, proposé par Monsieur le Maire.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, Jean-Michel GAUDICHON

